



Compte rendu CTL du 24 novembre 2022

Nous étions convoqués ce jour pour le dernier CTL de l'année 2022 mais aussi dernière instance sous cette forme puisque dès 2023 le CTL sera fusionné avec le CHS pour devenir le CSAL (Comité Social d'Administration Locale).

En préambule nous avons observé une minute de silence en mémoire de notre collègue du Pas de Calais qui a été sauvagement assassiné.

Suite à ce drame, la Direction va donner des consignes de prudence et la sécurité va être renforcée (augmentation de la présence de vigiles sur les gros sites).

Un message a également été adressé à tous les chefs de services qui ont des équipes sur le terrain afin qu'ils fassent remonter leurs attentes.

Les agents qui font de l'accueil ne sont pas non plus oubliés. Il est rappelé que malheureusement les collègues au contact du public sont habitués à la violence verbale ou physique mais que cette violence n'est pas tolérable.

Pour rappel, en cas d'agression verbale et/ou physique il est nécessaire de remplir une fiche de signalement (document en annexe) afin que la Direction puisse agir.

➤ **Élections professionnelles : vote électronique**

Au 24 novembre, le taux d'activation des comptes est de 26,75 %.

À ce jour trop peu de comptes électeurs ont été activés.

Nous vous rappelons l'importance des élections professionnelles qui vont se tenir du 1^{er} au 8 décembre 2022.

Afin que les élections soient représentatives de démocratie sociale il est primordial que l'ensemble des agents prenne part au vote.

➤ **Fonds d'amélioration du cadre de vie des agents**

Lors du dernier CTL la CGT Finances Publiques 33 a demandé qu'un point soit fait sur l'utilisation de l'enveloppe du fonds d'amélioration du cadre de vie au travail pour les agents.

Pour la Direction il s'agissait d'une approche participative et collective, mais dans les faits beaucoup de chefs de services semblent ne pas avoir joué le jeu.

Une fois de plus nous n'avons pas été déçus par l'administration !
Quelle n'a pas été notre surprise de voir que cette enveloppe a servi à rénover des guichets d'accueil, à acheter du mobilier pour les toilettes, des panneaux acoustiques inefficaces, que près de 20 000 € ont servi à financer des gourdes made in china, 10 000 € de plantes vertes pour ne citer que quelques exemples...
Ces projets auraient dû être financés par la Direction voire le CHS ou le CDAS.
Pour la CGT Finances Publiques 33 notre proposition d'attribuer 107€ en bon d'achat à chaque agent aurait été la solution la plus équitable.
À ce jour il reste 16 000 € qui doivent être utilisés d'ici la fin de l'année.
Nous ne manquerons pas de suivre l'utilisation de ces fonds...

➤ **Foncier Innovant**

Pour rappel, le foncier innovant est l'utilisation d'algorithmes pour repérer grâce aux photos aériennes de l'IGN (Institut Géographique National) dans un premier temps les piscines et à terme les bâtiments non déclarés.
L'administration a bien précisé que ce n'était qu'un outil supplémentaire qui n'était pas destiné à faire disparaître les géomètres.
Dans le cadre de ce projet, il est prévu une mise à jour automatique du plan cadastral, ce qui n'est pas du tout le cas pour le moment alors que les géomètres sont d'ores et déjà réorientés vers d'autres missions.
Nous sommes dans la 1ère phase de ce projet et déjà de nombreuses anomalies apparaissent : piscines non détectées, serres ou bâches prises pour des piscines...
L'utilisation des photos aériennes ne permet souvent pas de pouvoir affirmer qu'une piscine est imposable. Seul un déplacement sur le terrain le permet.
La Direction a réaffirmé son attachement à la mission exercée par les géomètres et leur rôle dans la communication avec les élus.
Elle a assuré qu'elle apporterait des renforts afin d'absorber le pic d'activité lié à ce projet.
La CGT Finances Publiques 33 a rappelé le côté technique de la mission du géomètre et l'importance de la conserver. Le terrain doit rester leur cœur de métier.
La CGT Finances Publiques a accompagné les géomètres dans leur action contre ce projet : envoi de courriers aux maires et aux parlementaires afin de les alerter (cf pièces jointes).

➤ **CSP à distance**

Une convention de Contrôle Sur Pièces à distance a été signée entre la Gironde et la Creuse.
Cette convention s'étend sur 3 ans mais peut être révoquée à tout moment par l'un ou l'autre des 2 départements
La Direction a indiqué que les agents de la Gironde disposent d'un gros volume de dossiers et que cette convention permet aux agents de la Creuse de ne pas perdre leur technicité.
Pour la CGT Finances Publiques 33 il faudra être vigilant au volume des travaux confiés :
- qu'à terme les emplois en Gironde n'en pâtissent pas,
- que la Creuse traite en priorité les dossiers de la Gironde au détriment de ses propres dossiers.

Il ne faudrait pas que ce genre de partenariat annonce les prémices d'une régionalisation, car nous ne sommes pas dupes, cette convention correspond en tout point à la volonté de démétropolisation du gouvernement.

➤ **Gestodl**

La nouvelle application pour la Gestion de l'Occupation des Locaux (Gestodl) va être déployée dès janvier 2023.

À ce jour seule une e-formation très sommaire est disponible. Les agents devront une fois de plus se débrouiller seuls.

La formation professionnelle est à la traîne puisque les formations en présentiel pour les agents ne débiteront que mi-décembre et qu'elle n'est pas à ce jour en capacité de quantifier le nombre de sessions nécessaires.

La direction promet là encore un accompagnement lors des pics de charge mais ne sait pas aujourd'hui évaluer ni le volume, ni le moment, ni les accompagnants !

➤ **PELH**

La CGT Finances Publiques 33 a interrogé la direction sur les suites qu'elle pensait donner au courriel qui a été envoyé par les agents des PELH de Bordeaux et Libourne.

Les agents de ces services sont en grande souffrance.

La Direction a indiqué qu'elle allait se réunir avec les encadrants la semaine prochaine pour faire le point sur les problèmes soulevés.

Elle reviendra ensuite vers les agents pour leur apporter des réponses.

➤ **Accueil / SIP Bordeaux et SIP Pessac - Talence**

Pour rappel, les agents des SIP de Bordeaux et Pessac Talence ont interpellé la Direction par mail à propos de l'organisation de l'accueil.

Il y a plusieurs années, des postes avaient été prélevés dans ces deux SIP pour assurer la mission d'accueil.

Certains postes sont restés vacants aux dernières mutations et on ose demander aujourd'hui aux agents de venir assurer cette mission.

La Direction précise que des EDR (Équipe De Renfort) sont présents dans les SIP depuis 18 mois mais comment peut-on parler encore de renfort pour une telle durée ? Ils remplacent des emplois pérennes !

La Direction a rencontré une délégation d'agents des 2 SIP le 23/11 et doit encore se réunir avec les chefs de services pour évoquer la possibilité de mettre en place un accueil primaire.

Une réponse rapide avant la mise en place des nouvelles modalités d'accueil doit être apportée aux agents.

La Direction a quand même précisé que des évolutions au fil de l'eau pourraient avoir lieu même après le 1^{er} janvier 2023.

➤ **Formation sur les violences sexistes et sexuelles**

La CGT Finances Publiques 33 a demandé à la Direction de lui fournir un état des lieux du nombre d'agents n'ayant toujours pas suivi cette formation.

Pour la CGT Finances Publiques 33, il est important que chaque agent y participe car le combat des violences sexistes et sexuelles tout comme celui des discriminations ou l'égalité femmes-hommes reste un enjeu majeur.

➤ Responsabilité financière des agents

Au travers des visites de services que la CGT Finances Publiques 33 a effectuées, nous avons pu relever l'inquiétude palpable et légitime des agents concernant l'ordonnance du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

Pour mémoire cette ordonnance remplace la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable dès le 1^{er} euro.

Compte tenu des contours flous de ce texte, la CGT Finances Publiques 33 a souhaité interroger le Directeur qui a répondu tel Kaa dans le livre de la jungle « ayez confiance !!! »

Il s'est donc voulu rassurant, en indiquant que si les agents respectaient les procédures ils ne risqueraient rien et que les process de contrôle ne changeraient pas.

Pour la CGT Finances Publiques 33, il est nécessaire qu'une note claire et précise soit transmise aux agents. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'attendre les différentes jurisprudences qui construiront ce texte.

Les élus CGT en CTL restent à votre disposition et continueront de se battre pour vous.

